

Nouvelles informations 21 avril 2020

Tout d'abord : la règle la plus importante, c'est de rester chez soi autant que possible et de continuer à limiter ses contacts sociaux !

Les cinq seules raisons de quitter votre appartement/maison :

- pour faire vos achats de première nécessité ;
- pour prendre l'air ou faire du sport (seul ou avec des personnes vivant dans le même foyer) ;
- pour vous rendre chez le médecin ;
- si vous êtes en danger et que votre vie en dépend ;
- pour aider les autres.

Veillez respecter la distance de sécurité d'au moins un mètre et porter un masque de protection pour aller faire vos courses, dans les transports publics et les cabinets médicaux.

Ces règles resteront en vigueur jusqu'au 30 avril 2020 au minimum !

Prochaines étapes envisagées à partir du 21 avril 2020

30 avril :

Fin du confinement général. De plus amples informations sur les changements seront fournies ultérieurement par le gouvernement.

1er mai (ou le 2 mai, vu que le 1er est un jour férié)

Ouverture de tous les magasins, centres commerciaux et coiffeurs ; tout en respectant les mesures de sécurité (masque de protection et distance de sécurité d'un mètre)

15 mai :

- réouverture des bars et restaurants, avec des horaires limités et des mesures de sécurité ;
- réouverture des services publics ;
- réouverture lente et progressive des écoles ;
- réouverture des lieux de culte (églises, synagogues, mosquées, etc.).

VEUILLEZ NOTER que toutes les mesures et le calendrier peuvent être modifiés si le nombre d'infections repart à la hausse.